



Le SMITOM du Santerre lance son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur les cinq EPCI composant son territoire (Communauté de communes Avre Luce Noye, Communauté de communes du Grand Roye, Communauté de communes Terre de Picardie, Communauté de communes de l'Est de la Somme et Communauté de communes de la Haute Somme).

Dans la continuité des précédents programmes mis en place sur le territoire, le PLPDMA permet de tracer la feuille de route des actions de réduction des déchets et de fixer les objectifs à atteindre pour la période 2024-2029.

La prévention des déchets vise à réduire à la source la quantité de déchets produits. Le plan d'action autour de ce programme s'articule autour de 7 axes thématiques :

- les biodéchets
- le gaspillage alimentaire
- le réemploi et l'économie circulaire
- la consommation responsable
- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire
- la lutte contre les déchets marins
- les appuis techniques au service de la réduction des déchets

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA)

Avant son adoption par le Comité syndical du SMITOM du Santerre, vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet du 1er octobre au 21 octobre 2023.

Dès la fin de la consultation publique, le SMITOM du Santerre rédigera une synthèse des observations du public. Des modifications pourront être apportées au document.

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA, le dossier est téléchargeable :

<https://presse.smitomdusanterre.com/consultation-publique-du-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles-plpdma/>

ou consultable en format papier au siège du SMITOM du Santerre : 15 rue du 14 juillet 80170 Rosières en Santerre – Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les habitants peuvent faire part de leurs remarques et suggestions :

– Par voie électronique à contact@smitomdusanterre.com en précisant en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »

– Par courrier, à l'adresse suivante :

SMITOM du Santerre 15 rue du 14 juillet 80170 Rosières en Santerre